

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 22 septembre 2004

Messagerie

Projet de loi

accordant une subvention annuelle de fonctionnement de 80 000 F de 2004 à 2007 à l'Association Cerebral Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit de fonctionnement

Une subvention annuelle de 80 000 F est accordée à l'Association Cerebral Genève au titre de subvention cantonale de fonctionnement.

Art. 2 Budget de fonctionnement

Cette subvention est inscrite au budget de fonctionnement dès 2004 sous la rubrique 84.99.00.365.37.

Art. 3 Couverture financière

Cette subvention est financée par la part du droit des pauvres attribuée à l'Etat qui est inscrite au budget et aux comptes à la rubrique 84.99.00.494.02.

Art. 4 But

Cette subvention est destinée à assurer le fonctionnement de l'association pour des personnes vivant avec une infirmité motrice cérébrale.

Art. 5 Durée

Cette subvention prend fin en 2007.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Introduction

L'Association Cerebral Genève est un groupement de familles de personnes vivant avec une infirmité motrice cérébrale (I.M.C.). Cette association a été fondée en 1958 par des parents.

L'infirmité motrice cérébrale est un handicap dont les conséquences sont très variées. En fonction de l'ampleur de la lésion cérébrale qui est à l'origine de la déficience motrice, ces personnes peuvent être polyhandicapées. Depuis leur naissance, les personnes I.M.C. vivent dans une grande dépendance à autrui dans tous les actes de leur vie quotidienne. Elles peuvent avoir leur faculté d'expression et de communication verbale très altérée tout en ayant un niveau intellectuel qui peut être préservé. Ces personnes ont des difficultés à coordonner leurs gestes de manière autonome. Leurs déplacements sont limités dans l'environnement urbain en raison de l'utilisation de moyens auxiliaires (déambulateur, chaise roulante manuelle/électrique, etc.). Ces derniers sont adaptés au positionnement du corps de la personne I.M.C., afin de prévenir des déformations de posture.

Chaque personne I.M.C. est encadrée par un moniteur (non professionnel).

Les personnes accueillies par l'association vivent dans leur famille ou les institutions spécialisées. Le rôle de l'association est un relais de prise en charge afin de soulager les familles et de sortir ces personnes de la vie institutionnelle de manière ponctuelle.

L'association s'est fixé des buts précis :

- assurer aux familles et aux personnes I.M.C. un soutien personnalisé;
- défendre les droits et les intérêts des personnes I.M.C.;
- favoriser l'autonomie et l'intégration des personnes I.M.C.;
- organiser des activités adaptées aux capacités et aux désirs de ces personnes.

2. Fonctionnement

L'Association Cerebral Genève emploie un collaborateur à 100 % pour l'organisation des prestations aux personnes I.M.C. et la gestion financière, une collaboratrice à 75 % pour le soutien et les conseils aux personnes I.M.C. et aux proches, et une secrétaire à 25 %. Le personnel permanent est complété par une équipe de 120 monitrices et moniteurs pour la prise en charge lors des prestations.

L'Association Cerebral Genève a réalisé, avec le soutien de l'Etat de Genève, la construction de locaux adaptés à Onex qui permettent d'accueillir les personnes lors de leurs activités de loisirs et pour l'hébergement. La capacité d'accueil se monte à 12 personnes I.M.C., 12 moniteurs, 1 responsable et 1 cuisinier. Le personnel d'encadrement suit une formation sur la prise en charge effectuée en collaboration avec des professionnels (infirmières, ergothérapeutes).

Les personnes I.M.C. n'ont pas la possibilité d'avoir recours à d'autres associations établies sur le canton de Genève en raison des spécificités de leur prise en charge. L'Association Cerebral Genève offre des prestations ciblées et uniques pour les personnes I.M.C. afin de répondre à la détresse des familles et aux besoins d'intégration sociale des personnes.

3. Prestations réalisées

L'Association Cerebral Genève a réalisé l'année dernière :

- 836 jours de loisirs durant l'été répartis en quatre séjours de vacances;
- 460 jours de loisirs répartis sur 28 week-ends;
- 360 conseils personnalisés aux familles et aux personnes I.M.C.;
- 3 groupes de discussion (personnes I.M.C., parents, frères et sœurs) à la fréquence d'une fois par mois.

Les partenaires financiers qui soutiennent également l'association sont l'Office fédérale des assurances sociales (OFAS) et les fondations Passiflore Leenaards, Guyot et Kern. Les demandes de prestations pour les personnes I.M.C. augmentent chaque année. La poursuite de l'action associative a besoin d'un financement stable pour pérenniser son action en faveur de personnes particulièrement vulnérables et dépendantes.

4. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- *Comptes 2003 révisés (bilan et compte de résultat)*
- *Rapport de révision (rapport des vérificateurs aux comptes)*
- *Budget 2004*
- *Projets de budgets 2005-2006-2007*
- *Liste des membres du comité*
- *Statuts de l'association*
- *Rapport d'activités 2003*
- *Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*

ANNEXE 1

ASSOCIATION CEREBRAL GENEVE

COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2003

(avec les chiffres comparatifs 2002)

	<u>2003</u>		<u>2002</u>	
RECETTES				
Subvention OFAS	SFr.	380'497	SFr.	382'852
Recettes participants	SFr.	139'335	SFr.	126'660
Fondation suisse en faveur de l'enfant IMC	SFr.	7'090	SFr.	7'740
Association Cerebral Suisse	SFr.	6'853	SFr.	10'904
Subvention Fondation GUYOT	SFr.	12'846	SFr.	12'159
Subvention Fondation KERN	SFr.	70'000	SFr.	70'000
Subvention Fondation PASSIFLORE	SFr.	600	SFr.	600
Autre Association	SFr.	50'000	SFr.	-
Cotisations des membres	SFr.	13'810	SFr.	13'900
Subvention Etat de Genève	SFr.	80'000	SFr.	80'000
Dons divers	SFr.	16'811	SFr.	9'480
Intérêts bancaires	SFr.	1'110	SFr.	2'649
TOTAL RECETTES	SFr.	778'952	SFr.	716'943

DEPENSES**Frais des séjours de vacances**

Indemnités équipe d'encadrement	SFr.	121'670	SFr.	129'892
Charges sociales	SFr.	20'209	SFr.	38'356
Frais d'alimentation	SFr.	17'594	SFr.	22'479
Frais de logement	SFr.	47'929	SFr.	55'989
Frais de transport	SFr.	22'029	SFr.	28'040
Frais d'animation	SFr.	8'751	SFr.	11'035
Frais médicaux	SFr.	287	SFr.	659
Frais d'organisation et frais divers	SFr.	7'283	SFr.	8'005
Frais de matériel	SFr.	546	SFr.	478
Assurances diverses	SFr.	4'861	SFr.	4'596
TOTAL Frais des séjours de vacances	SFr.	251'159	SFr.	299'530

Frais des week-ends de loisirs

Indemnités équipe d'encadrement	SFr.	68'830	SFr.	62'646
Charges sociales	SFr.	9'768	SFr.	12'795
Frais d'alimentation	SFr.	10'297	SFr.	10'337
Frais de logement	SFr.	23'384	SFr.	1'440
Frais de transport	SFr.	15'554	SFr.	19'780
Frais d'animation	SFr.	5'175	SFr.	6'405
Frais médicaux	SFr.	-	SFr.	8
Frais d'organisation et frais divers	SFr.	2'333	SFr.	1'394
Frais de matériel	SFr.	142	SFr.	300
Assurances diverses	SFr.	3'680	SFr.	2'925
TOTAL Frais des week-ends de loisirs	SFr.	139'162	SFr.	118'029

ASSOCIATION CEREBRAL GENEVE

COMPTES DE RESULTAT AU 31.12.2003

(avec les chiffres comparatifs 2002)

	<u>2003</u>		<u>2002</u>	
Frais des autres prestations				
Frais Conseil personnalisé	SFr.	-	SFr.	-
Frais Groupe Jeunes	SFr.	1'745	SFr.	1'269
Frais Groupe Shiatsu	SFr.	3'990	SFr.	4'690
Frais Groupe Parents	SFr.	130	SFr.	55
Frais Groupe Frères & Sœurs	SFr.	-	SFr.	29
Frais Bulletin ECHO	SFr.	7'898	SFr.	7'077
Frais Pressbook	SFr.	-	SFr.	86
Frais Documentation/Bibliothèque	SFr.	126	SFr.	130
Frais Soirée dansante 1er trimestre	SFr.	-	SFr.	4'013
Frais Réunion fin séjour de vacances	SFr.	462	SFr.	389
Frais Soirée dansante 4ème trimestre	SFr.	4'419	SFr.	4'609
Frais Goûter de Noël	SFr.	288	SFr.	272
Frais Réunion parents membres + 30 ans	SFr.	388	SFr.	276
TOTAL Frais des autres prestations	SFr.	19'445	SFr.	22'894
Charges du personnel du secrétariat				
Salaires personnel du secrétariat	SFr.	164'819	SFr.	143'189
Charges sociales	SFr.	19'978	SFr.	41'880
Autres charges personnel	SFr.	7'580	SFr.	-
Assurances secrétariat	SFr.	3'976	SFr.	4'780
TOTAL Charges du personnel secrétariat	SFr.	196'353	SFr.	189'850
Charges d'exploitation				
Frais de téléphone et de communication	SFr.	3'164	SFr.	3'505
Frais affranchissement	SFr.	4'609	SFr.	5'338
Frais d'entretien du matériel du secrétariat	SFr.	4'744	SFr.	2'082
Frais de matériel de bureau	SFr.	21'773	SFr.	7'444
Frais divers secrétariat	SFr.	87	SFr.	724
Frais des séances du comité	SFr.	261	SFr.	36
Frais de déplacement/représentation	SFr.	752	SFr.	556
Frais de l'assemblée générale	SFr.	185	SFr.	329
Autres frais d'exploitation	SFr.	1'222	SFr.	1'519
Frais bancaires	SFr.	1'659	SFr.	1'894
Assurances	SFr.	896	SFr.	-
Frais d'honoraires fiduciaires	SFr.	-	SFr.	538
Frais de matériel association	SFr.	2'347	SFr.	-
TOTAL Charges d'exploitation	SFr.	41'698	SFr.	23'965
Charges de bâtiment				
Salaires personnel entretien bâtiment	SFr.	6'482	SFr.	4'284
Charges sociales personnel entretien bâtiment	SFr.	579	SFr.	723
Frais Eau/Electricité/Chauffage	SFr.	15'076	SFr.	10'806
Frais de matériel et d'entretien bâtiment	SFr.	10'283	SFr.	12'911
Frais de communication	SFr.	5'440	SFr.	-
Assurances	SFr.	4'252	SFr.	-
Charges hypothécaires (loyer)	SFr.	22'225	SFr.	-
Frais d'honoraires professionnels bâtiment	SFr.	-	SFr.	10'000
Total Charges de bâtiment	SFr.	64'337	SFr.	38'726

ASSOCIATION CEREBRAL GENEVE

COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2003

(avec les chiffres comparatifs 2002)

	<u>2003</u>		<u>2002</u>	
TOTAL Recettes	SFr.	778'952	SFr.	716'943
TOTAL Dépenses	SFr.	-712'154	SFr.	-692'994
Excédent de recettes	SFr.	66'799	SFr.	23'950
<u>Charges non monétaires</u>				
Amortissement véhicule	SFr.	-12'600	SFr.	-
Amortissement bâtiment	SFr.	-96'000	SFr.	-
Constitution Prov. Perte sur débiteurs	SFr.	-7'500	SFr.	-1'613
Dotation provision Renouvellement Equipement	SFr.	-	SFr.	-10'000
Dotation provision Inauguration/Marketing	SFr.	-	SFr.	-13'489
Dotation provision Renovation Bâtiment	SFr.	-10'000	SFr.	-
Constitution Fond "Enfance et Loisirs"	SFr.	-5'000	SFr.	-
Dotation Dons Construction Bâtiment	SFr.	-346'396	SFr.	-238'875
Dotation Don achat bus	SFr.	-	SFr.	-62'097
Total Charges non monétaires	SFr.	-477'496	SFr.	-326'074
<u>Produits non monétaires</u>				
Diminution Provision Autres Prestations	SFr.	-	SFr.	4'342
Diminution Provision Renouvellement Equipement	SFr.	12'010	SFr.	-
Dissolution Provision Inauguration/Marketing	SFr.	5'441	SFr.	-
Diminution Fondation Leenaards	SFr.	4'616	SFr.	-
Diminution Fondation Guyot	SFr.	257	SFr.	-
Location bâtiment profit interne	SFr.	30'483	SFr.	-
Total Produits non monétaires	SFr.	52'807	SFr.	4'342
<u>Recettes extraordinaires</u>				
Dons reçus pour la construction du bâtiment	SFr.	346'396	SFr.	238'875
Don Ladies Lunch pour achat bus	SFr.	-	SFr.	62'097
Total Recettes extraordinaires	SFr.	346'396	SFr.	300'972
RESULTAT D'EXERCICE	SFr.	-11'494	SFr.	3'190



Association Cerebral Genève

16, Ch. de Sur-le-Beau
 CH 1213 Onex
 Tél: 022 737 49 66
 Fax: 022 757 49 06
 info.ge@association-cerebral.ch
 CCP 12-15100-2

ASSOCIATION CEREBRAL GENEVE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2003

(avec chiffres comparatifs 2002)

ACTIF

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
<u>ACTIFS DISPONIBLES</u>		
Caisse	290	2'207
CCP	58'676	69'432
Banque cantonale de Genève	701'840	575'198
Banque Migros	409	416
Total actifs disponibles	761'215	647'253
<u>ACTIFS MOBILISES</u>		
Débiteurs privés	9'195	9'140
Débiteurs institutions	4'750	-
Débiteur cuisinier week-ends de loisirs	2'565	270
Etat de Genève	80'000	-
Impôt anticipé à récupérer	4'374	3'986
Actifs transitoires	26'576	16'099
Total actifs mobilisés	127'460	29'495
<u>ACTIFS IMMOBILISES</u>		
Véhicule	63'062	
- Amortissement	-12'600	50'462
Construction bâtiment	2'864'065	
- Amortissement	-96'000	2'768'065
Total actifs immobilisés	2'818'528	1'867'619
TOTAL ACTIF	3'707'203	2'544'368



16, Ch. de Sur-le-Beau
CH 1213 Onex
Tél. 022 757 49 66
Fax 022 757 49 06
info.ge@association-cerebral.ch
CCP 12-15100-2

Association Cerebral Genève

ASSOCIATION CEREBRAL GENEVE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2003

(avec chiffres comparatifs 2002)

PASSIF

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
<u>FONDS ETRANGERS</u>		
<u>Dettes à court terme</u>		
Créanciers fournisseurs	15'825	419
Passifs transitoires	25'216	21'991
Créanciers Travaux bâtiment	8'383	-
Fondation Leenaards	17'949	22'565
Fondation Guyot	7'963	8'220
Autre Association contribution 2004	50'000	-
Provision Renouvellement Equipement	7'990	20'000
Provision Inauguration/marketing	-	25'000
Provision Rénovation bâtiment	10'000	-
Provision Perte sur débiteurs	7'500	-
Fond "Enfance et Loisirs"	5'000	-
Total Dettes à court terme	155'826	98'195
<u>Dettes à long terme</u>		
Hypothèque	770'300	-
Total Dettes à long terme	770'300	-
<u>FONDS PROPRES</u>		
Dons construction bâtiment	2'175'864	1'829'467
Dons Achat bus	62'097	62'097
Capital association	554'610	551'420
Résultat de l'exercice	-11'494	3'190
Total des fonds propres	2'781'076	2'446'173
TOTAL PASSIF	3'707'203	2'544'368



16, Ch. de Sur-le-Beau
 CH 1213 Onex
 Tél. 022 757 49 66
 Fax 022 757 49 06
 info.ge@association-cerebral.ch
 CCP 12-15100-2

Association Cerebral Genève

ASSOCIATION CEREBRAL GENEVE

SITUATION DE LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT AU 31.12.2003

Coût de l'avant-projet	SFr.	388'673
Coût de la construction du bâtiment	SFr.	2'603'894
Coût total du bâtiment selon devis	SFr.	2'992'567
Economies effectuées selon devis	SFr.	-128'502
Coût total réel du bâtiment	SFr.	2'864'065
Factures payées au 31.12.2003	SFr.	-2'855'682
Solde Travaux à financer au 31.12.2003	SFr.	8'383

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Conformément à l'assemblée générale du 28 mars 2001, les vérificateurs aux comptes ont été mandatés pour la vérification de la comptabilité de l'année 2003.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements incombe au trésorier, au comité et au secrétariat, alors que la mission des vérificateurs consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant.

Le trésorier et le secrétariat ont mis à notre disposition toutes les pièces justificatives permettant de vérifier et contrôler la comptabilité qui vous est soumise.

Un contrôle par sondages a été effectué et nous avons constaté que les pièces concordent avec la comptabilité.

Par conséquent, nous vous proposons de donner décharge au trésorier, au comité et au secrétariat pour la tenue de la comptabilité et la gestion administrative pour l'exercice 2003.

Onex, le 30 mars 2004

Les vérificateurs aux comptes :



José Miguel Arias



Jean-Pierre Dussuet -



Association Cerebral Genève

16, Ch. de Sur-le-Beau
 CH 1213 Onex
 Tél. 022-757-49-66
 Fax 022 757 49 06
 info.ge@association-cerebral.ch
 CCP 12-15100-2

BUDGET 2004

RECETTES

Subvention OFAS	360'000
Recettes participants	130'000
Fondation en faveur de l'enfant IMC	7'000
Association Cerebral Suisse	6'800
Subvention Fondation GUYOT	12'000
Subvention Fondation KERN	70'000
Subvention Fondation PASSIFLORE	600
Autre Association	50'000
Cotisations des membres	13'000
Subvention Etat de Genève	70'000
Dons divers	16'000
Intérêts bancaires	1'000
TOTAL RECETTES	SFr. 736'400

DEPENSES

Frais des séjours de vacances

Indemnités équipe d'encadrement	110'000
Charges sociales	18'000
Frais d'alimentation	15'000
Frais de logement	45'000
Frais de transport	22'000
Frais d'animation	8'000
Frais médicaux	500
Frais d'organisation et frais divers	6'000
Frais de matériel	1'000
Assurances diverses	5'000
TOTAL Frais des séjours de vacances	SFr. 230'500

Frais des week-ends de loisirs

Indemnités équipe d'encadrement	69'000
Charges sociales	10'000
Frais d'alimentation	10'000
Frais de logement	25'000
Frais de transport	15'000
Frais d'animation	6'000
Frais médicaux	500
Frais d'organisation et frais divers	3'000
Frais de matériel	1'000
Assurances diverses	4'000
TOTAL Frais des week-ends de loisirs	SFr. 143'500



Association Cerebral Genève

16, Ch. de Sur-le-Beau
 CH 1213 Onex
 Tél. 022.757.49.66
 Fax 022.757.49.06
 info.ge@association-cerebral.ch
 CCP 12-15100-2

BUDGET 2004

Frais des autres prestations

Frais Conseil personnalisé	100
Frais Groupe Jeunes	2'000
Frais Groupe Shiatsu	4'000
Frais Groupe Parents	500
Frais Groupe Frères & Sœurs	200
Frais Bulletin ECHO	8'000
Frais Pressbook	200
Frais Documentation/Bibliothèque	200
Frais Soirée dansante 1er trimestre	-
Frais Réunion fin séjour de vacances	500
Frais Soirée dansante 4ème trimestre	5'000
Frais Goûter de Noël	500
Frais Réunion parents membres + 30 ans	500
TOTAL Frais des autres prestations	SFr. 21'700

Charges du personnel du secrétariat

Salaires personnel du secrétariat	170'000
Charges sociales	15'000
Autres charges personnel	5'000
Assurances secrétariat	4'000
TOTAL Charges du personnel secrétariat	SFr. 194'000

Charges d'exploitation

Frais de téléphone et de communication	3'200
Frais affranchissement	5'000
Frais d'entretien du matériel du secrétariat	5'000
Frais de matériel de bureau	8'000
Frais divers secrétariat	200
Frais des séances du comité	500
Frais de déplacement/représentation	1'000
Frais de l'assemblée générale	500
Autres frais d'exploitation	1'500
Frais bancaires	2'000
Assurances	1'000
Frais Marketing	2'500
Frais de matériel association	5'000
TOTAL Charges d'exploitation	SFr. 35'400



Association Cerebral Genève

16, Ch. de Sur-le-Beau
 CH 1213 Onex
 Tél. 022 757 49 66
 Fax 022 757 49 06
 info.ge@association-cerebral.ch
 CCP 12-15100-2

BUDGET 2004

Charges de bâtiment

Salaires personnel entretien bâtiment		8'000
Charges sociales personnel entretien bâtiment		1'000
Frais Eau/Electricité/Chauffage		12'000
Frais de matériel et d'entretien bâtiment		4'000
Frais de communication		1'000
Assurances		4'500
Charges hypothécaires (loyer)		30'000
Frais de matériel association		2'000
Total Charges de bâtiment monétaires	SFr.	62'500

TOTAL Recettes	SFr.	736'400
TOTAL Dépenses	SFr.	-687'600
Excédent de recettes	SFr.	48'800

Charges/Produits non monétaires

Amortissement véhicules		-12'600
Amortissement bâtiment		-96'000
Location bâtiment profit interne		33'901
Total Charges/Produits non monétaires		-74'699

Resultat d'exercice		-25'899
----------------------------	--	----------------



Association Cerebral Genève

16, Ch. de Surle-Beau
 CH 1213 Onex
 Tél. 022.757.49.66
 Fax 022 757 49 06
 info.ge@association-cerebral.ch
 CCP 12-15100-2

BUDGET 2005

RECETTES

Subvention OFAS	388'000
Recettes participants	135'000
Fondation en faveur de l'enfant IMC	7'000
Association Cerebral Suisse	6'800
Subvention Fondation GUYOT	12'000
Subvention Fondation KERN	70'000
Subvention Fondation PASSIFLORE	600
Cotisations des membres	13'000
Subvention Etat de Genève	80'000
Dons divers	10'000
Intérêts bancaires	1'000
TOTAL RECETTES	SFr. 721'400

DEPENSES

Frais des séjours de vacances

Indemnités équipe d'encadrement	120'000
Charges sociales	20'000
Frais d'alimentation	17'000
Frais de logement	48'000
Frais de transport	22'000
Frais d'animation	8'000
Frais médicaux	500
Frais d'organisation et frais divers	7'000
Frais de matériel	1'000
Assurances diverses	5'000
TOTAL Frais des séjours de vacances	SFr. 248'500

Frais des week-ends de loisirs

Indemnités équipe d'encadrement	69'000
Charges sociales	10'000
Frais d'alimentation	10'000
Frais de logement	24'000
Frais de transport	15'000
Frais d'animation	6'000
Frais médicaux	500
Frais d'organisation et frais divers	3'000
Frais de matériel	1'000
Assurances diverses	4'000
TOTAL Frais des week-ends de loisirs	SFr. 142'500



Association Cerebral Genève

16, Ch. de Sur-le-Beau
 CH 1213 Onex
 Tél. 022 757 49 66
 Fax 022 757 49 06
 info.ge@association-cerebral.ch
 CCP 12-15100-2

BUDGET 2005

Frais des autres prestations

Frais Conseil personnalisé	100
Frais Groupe Jeunes	2'000
Frais Groupe Shiatsu	4'000
Frais Groupe Parents	500
Frais Groupe Frères & Sœurs	200
Frais Bulletin ECHO	8'000
Frais Pressbook	200
Frais Documentation/Bibliothèque	200
Frais Soirée dansante 1er trimestre	-
Frais Réunion fin séjour de vacances	500
Frais Soirée dansante 4ème trimestre	5'000
Frais Goûter de Noël	500
Frais Réunion parents membres + 30 ans	500
TOTAL Frais des autres prestations	SFr. 21'700

Charges du personnel du secrétariat

Salaires personnel du secrétariat	170'000
Charges sociales	15'000
Autres charges personnel	5'000
Assurances secrétariat	4'000
TOTAL Charges du personnel secrétariat	SFr. 194'000

Charges d'exploitation

Frais de téléphone et de communication	3'200
Frais affranchissement	5'000
Frais d'entretien du matériel du secrétariat	5'000
Frais de matériel de bureau	8'000
Frais divers secrétariat	200
Frais des séances du comité	500
Frais de déplacement/représentation	1'000
Frais de l'assemblée générale	500
Autres frais d'exploitation	1'500
Frais bancaires	2'000
Assurances	1'000
Frais Marketing	2'500
Frais de matériel association	5'000
TOTAL Charges d'exploitation	SFr. 35'400



16, Ch. de Sur-le-Beau

CH 1213 Onex

Tél. 022 757 49 66

Fax 022 757 49 06

info.ge@association-cerebral.ch

CCP 12-15100-2

Association Cerebral Genève

BUDGET 2005

Charges de bâtiment

Salaires personnel entretien bâtiment	8'000
Charges sociales personnel entretien bâtiment	1'000
Frais Eau/Electricité/Chauffage	12'000
Frais de matériel et d'entretien bâtiment	4'000
Frais de communication	1'000
Assurances	4'500
Charges hypothécaires (loyer)	27'500
Frais de matériel association	2'000
Total Charges de bâtiment monétaires	SFr. 60'000

TOTAL Recettes	SFr. 721'400
TOTAL Dépenses	SFr. -702'100
Excédent de recettes	SFr. 19'300

Charges/Produits non monétaires

Amortissement véhicules	-12'600
Amortissement bâtiment	-96'000
Location bâtiment profit interne	33'367
Total Charges/Produits non monétaires	-75'233

Resultat d'exercice	-55'933
----------------------------	----------------



16, Ch. de Sur-le-Beau
 CH 1213 Onex
 Tél: 022 757 49 66
 Fax 022 757 49 06
 info.ge@association-cerebral.ch
 CCP 12-15100-2

Association Cerebral Genève

BUDGET 2006

RECETTES

Subvention OFAS	386'000
Recettes participants	135'000
Fondation en faveur de l'enfant IMC	7'000
Association Cerebral Suisse	6'800
Subvention Fondation GUYOT	12'000
Subvention Fondation KERN	70'000
Subvention Fondation PASSIFLORE	600
Cotisations des membres	13'000
Subvention Etat de Genève	80'000
Dons divers	10'000
Intérêts bancaires	1'000
TOTAL RECETTES	SFr. 721'400

DEPENSES

Frais des séjours de vacances

Indemnités équipe d'encadrement	120'000
Charges sociales	20'000
Frais d'alimentation	17'000
Frais de logement	47'000
Frais de transport	22'000
Frais d'animation	8'000
Frais médicaux	500
Frais d'organisation et frais divers	7'000
Frais de matériel	1'000
Assurances diverses	5'000
TOTAL Frais des séjours de vacances	SFr. 247'500

Frais des week-ends de loisirs

Indemnités équipe d'encadrement	69'000
Charges sociales	10'000
Frais d'alimentation	10'000
Frais de logement	24'000
Frais de transport	15'000
Frais d'animation	6'000
Frais médicaux	500
Frais d'organisation et frais divers	3'000
Frais de matériel	1'000
Assurances diverses	4'000
TOTAL Frais des week-ends de loisirs	SFr. 142'500



Association Cerebral Genève

16, Ch. de Sur-le-Seau
CH 1213 Onex
Tél. 022 757 49 66
Fax 022 757 49 06
info.ge@association-cerebral.ch
CCP 12-15100-2

BUDGET 2006

Frais des autres prestations

Frais Conseil personnalisé	100
Frais Groupe Jeunes	2'000
Frais Groupe Shlatsu	4'000
Frais Groupe Parents	500
Frais Groupe Frères & Sœurs	200
Frais Bulletin ECHO	8'000
Frais Pressbook	200
Frais Documentation/Bibliothèque	200
Frais Soirée dansante 1er trimestre	-
Frais Réunion fin séjour de vacances	500
Frais Soirée dansante 4ème trimestre	5'000
Frais Goûter de Noël	500
Frais Réunion parents membres + 30 ans	500
TOTAL Frais des autres prestations	SFr. 21'700

Charges du personnel du secrétariat

Salaires personnel du secrétariat	170'000
Charges sociales	15'000
Autres charges personnel	5'000
Assurances secrétariat	4'000
TOTAL Charges du personnel secrétariat	SFr. 194'000

Charges d'exploitation

Frais de téléphone et de communication	3'200
Frais affranchissement	5'000
Frais d'entretien du matériel du secrétariat	5'000
Frais de matériel de bureau	8'000
Frais divers secrétariat	200
Frais des séances du comité	500
Frais de déplacement/représentation	1'000
Frais de l'assemblée générale	500
Autres frais d'exploitation	1'500
Frais bancaires	2'000
Assurances	1'000
Frais Marketing	2'500
Frais de matériel association	5'000
TOTAL Charges d'exploitation	SFr. 35'400



Association Cerebral Genève

16, Ch. de Sur-le-Beau
 CH 1213 Onex
 Tél. 022 757 49 66
 Fax 022 757 49 06
 info.ge@association-cerebral.ch
 CCP 12-15100-2

BUDGET 2006

Charges de bâtiment

Salaires personnel entretien bâtiment	8'000
Charges sociales personnel entretien bâtiment	1'000
Frais Eau/Electricité/Chauffage	12'000
Frais de matériel et d'entretien bâtiment	4'000
Frais de communication	1'000
Assurances	4'500
Charges hypothécaires (loyer)	26'000
Frais de matériel association	2'000
Total Charges de bâtiment monétaires	SFr. 58'500

TOTAL Recettes	SFr. 721'400
TOTAL Dépenses	SFr. -699'600
Excédent de recettes	SFr. 21'800

Charges/Produits non monétaires

Amortissement véhicules	-12'600
Amortissement bâtiment	-96'000
Location bâtiment profit interne	33'046
Total Charges/Produits non monétaires	-75'554

Resultat d'exercice	-53'754
----------------------------	----------------



Association Cerebral Genève

16, Ch. de Sur-le-Beau
CH 1213 Onex
Tél. 022 757 49 06
Fax 022 757 49 06
info.ge@association-cerebral.ch
CCP 12-15100-2

BUDGET 2007

RECETTES

Subvention OFAS	386'000
Recettes participants	135'000
Fondation en faveur de l'enfant IMC	7'000
Association Cerebral Suisse	6'800
Subvention Fondation GUYOT	12'000
Subvention Fondation KERN	70'000
Subvention Fondation PASSIFLORE	600
Cotisations des membres	13'000
Subvention Etat de Genève	80'000
Dons divers	10'000
Intérêts bancaires	1'000
TOTAL RECETTES	SFr. 721'400

DEPENSES

Frais des séjours de vacances

Indemnités équipe d'encadrement	120'000
Charges sociales	20'000
Frais d'alimentation	17'000
Frais de logement	47'000
Frais de transport	22'000
Frais d'animation	8'000
Frais médicaux	500
Frais d'organisation et frais divers	7'000
Frais de matériel	1'000
Assurances diverses	5'000
TOTAL Frais des séjours de vacances	SFr. 247'500

Frais des week-ends de loisirs

Indemnités équipe d'encadrement	69'000
Charges sociales	10'000
Frais d'alimentation	10'000
Frais de logement	23'500
Frais de transport	15'000
Frais d'animation	6'000
Frais médicaux	500
Frais d'organisation et frais divers	3'000
Frais de matériel	1'000
Assurances diverses	4'000
TOTAL Frais des week-ends de loisirs	SFr. 142'000



16, Ch. de Sur-le-Beau
 CH 1213 Onex
 Tél. 022 757 49 66
 Fax 022 757 49 06
 info.ge@association-cerebral.ch
 CCP 12-15100-2

Association Cerebral Genève

BUDGET 2007

Frais des autres prestations

Frais Conseil personnalisé	100
Frais Groupe Jeunes	2'000
Frais Groupe Shiatsu	4'000
Frais Groupe Parents	500
Frais Groupe Frères & Sœurs	200
Frais Bulletin ECHO	8'000
Frais Pressbook	200
Frais Documentation/Bibliothèque	200
Frais Soirée dansante 1er trimestre	-
Frais Réunion fin séjour de vacances	500
Frais Soirée dansante 4ème trimestre	5'000
Frais Goûter de Noël	500
Frais Réunion parents membres + 30 ans	500
TOTAL Frais des autres prestations	SFr. 21'700

Charges du personnel du secrétariat

Salaires personnel du secrétariat	170'000
Charges sociales	15'000
Autres charges personnel	5'000
Assurances secrétariat	4'000
TOTAL Charges du personnel secrétariat	SFr. 194'000

Charges d'exploitation

Frais de téléphone et de communication	3'200
Frais affranchissement	5'000
Frais d'entretien du matériel du secrétariat	5'000
Frais de matériel de bureau	8'000
Frais divers secrétariat	200
Frais des séances du comité	500
Frais de déplacement/représentation	1'000
Frais de l'assemblée générale	500
Autres frais d'exploitation	1'500
Frais bancaires	2'000
Assurances	1'000
Frais Marketing	2'500
Frais de matériel association	5'000
TOTAL Charges d'exploitation	SFr. 35'400



T6, Ch. de Sur-le-Beau
 CH 1213 Onex
 Tél. 022 757 49 66
 Fax 022 757 49 06
 info.ge@association-cerebral.ch
 CCP 12-15100-2

Association Cerebral Genève

BUDGET 2007

Charges de bâtiment

Salaires personnel entretien bâtiment		8'000
Charges sociales personnel entretien bâtiment		1'000
Frais Eau/Electricité/Chauffage		12'000
Frais de matériel et d'entretien bâtiment		4'000
Frais de communication		1'000
Assurances		4'500
Charges hypothécaires (loyer)		25'000
Frais de matériel association		2'000
Total Charges de bâtiment monétaires	SFr.	57'500

TOTAL Recettes	SFr.	721'400
TOTAL Dépenses	SFr.	-698'100
Excédent de recettes	SFr.	23'300

Charges/Produits non monétaires

Amortissement véhicules		-12'600
Amortissement bâtiment		-96'000
Location bâtiment profit interne		32'832
Total Charges/Produits non monétaires		-75'768

Resultat d'exercice		-52'468
----------------------------	--	----------------



Association Cerebral Genève

16, Ch. de Sur-le-Beau
 CH 1213 Onex
 Tél. 022 757 49 66
 Fax 022 757 49 06
 info.ge@association-cerebral.ch
 CCP 12-15100-2

LISTE DES MEMBRES DU COMITE
DE L'ASSOCIATION CEREBRAL GENEVE

Prénom et Nom	Fonction
Anne PERRIER	Présidente
Pascal RIVOLLET	Trésorier
Bo ANGERTH	Membre du comité
Salomon CASPI	Membre du comité
Patrizia DONNET	Membre du comité
Christiane FREY	Membre du comité
Brigitte GROBETY	Membre du comité
Cécilia LEUENBERGER	Membre du comité
Eveline MONTICELLI	Membre du comité
Catheline ROSSI	Membre du comité
Claudine SHALABI	Membre du comité
Jean-Vincent TACHE	Membre du comité

Le poste de vice-président sera repourvu lors du premier comité après l'assemblée générale 2004.

ASSOCIATION CEREBRAL GENEVE

STATUTS

I. DISPOSITIONS GENERALES**Art.1**

Nom et siège Sous la dénomination **ASSOCIATION CEREBRAL GENEVE** est constituée une association, au sens des articles 60 et suivants du Code Civil Suisse. Son siège est à Genève.

L'exercice social coïncide avec l'année civile

L'ASSOCIATION CEREBRAL GENEVE (ci-après l'ASSOCIATION) est membre de l'ASSOCIATION CEREBRAL SUISSE.

L'association est strictement neutre des points de vue politique et religieux.

Art. 2

Buts et valeurs Certaine de l'importance du partenariat basé sur la reconnaissance et la complémentarité des compétences des personnes handicapées, de leurs représentants, des professionnels et de toute personne intéressée ;

Convaincue que toute personne, quels que soient ses handicaps, a sa place dans la société et peut contribuer au développement de celle-ci ;

Persuadée que chaque être, tout au long de sa vie, évolue et que les activités qui lui sont proposées, ainsi que le regard, les attentes et les actions des autres contribuent à cette évolution ;

Soucieuse de la dignité et de la valorisation des personnes handicapées dans le respect de leur individualité, l'Association se donne pour buts:

- a) de défendre les droits et la dignité de ses membres et de toute personne handicapée par des actions basées sur des liens actifs de solidarité, par l'information et par la formation,
- b) de réunir les parents, les personnes handicapées et les personnes et institutions intéressées afin d'identifier et de faire connaître les besoins des personnes handicapées et de leur entourage et de

rechercher les moyens afin d'atteindre la meilleure intégration possible dans le cadre des prestations de l'association,

- c) de favoriser la participation de ses membres et des personnes handicapées dans tout ce qui les concerne et d'encourager, pour ces dernières, toutes mesures d'élargissement des possibilités de choix et d'initiatives qu'elles sont capables d'exercer,
- d) de susciter et d'organiser, dans la communauté et avec les soutiens nécessaires, des services indispensables destinés notamment à l'éducation, aux soins, à la formation, à l'emploi, à l'hébergement et aux loisirs.

Art. 3

II. QUALITE DE MEMBRE

Catégories de membres :

L'association comprend des membres actifs (membres parents et personnes handicapées), des membres amis (individuels et collectifs) et des membres honoraires.

a) Peuvent devenir membres actifs:

- les parents et les familles d'enfants, d'adolescents et d'adultes vivant avec une infirmité motrice cérébrale,
- les adultes vivant avec une infirmité motrice cérébrale,
- toute personne étant titulaire d'un mandat de tutelle, de curatelle.

b) Peuvent devenir membres amis:

- les personnes physiques ou morales désirant soutenir les efforts de l'Association.

c) Le titre de membre honoraire peut être décerné par l'assemblée générale à toute personne ayant rendu des services exceptionnels à l'association et ayant contribué d'une façon particulière à son développement. Les membres honoraires sont exonérés de toutes cotisations.

Art.4

Admission

Toute personne domiciliée dans le canton de Genève ou en France limitrophe peut devenir membre en faisant une demande d'admission par écrit.

Art.5

Démission et exclusion

La qualité de membre prend fin:

- par démission envoyée par écrit au Comité six mois avant la fin d'une année civile,
- de facto en cas de décès pour les personnes physiques et de liquidation pour les personnes morales,
- par exclusion pour justes motifs prononcée par le Comité avec recours possible à l'assemblée générale,
- par radiation en cas de non-paiement de deux cotisations annuelles.

Art. 6

Droits et obligations
des membres

- a) Les membres actifs ont une voix délibérative par leur présence à l'assemblée générale de l'association.
- b) Les membres actifs et amis sont tenus de verser les cotisations annuelles fixées par l'assemblée générale.

III. ORGANES DE L'ASSOCIATION**Art.7**

Organes

L'Association a pour organes:

1. L'ASSEMBLEE GENERALE
2. LE COMITE
3. LE BUREAU DU COMITE
4. LES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Art. 8

Attributions de l'assemblée générale

L'assemblée générale est l'organe suprême de l'association. Elle contrôle l'activité des organes et a notamment les compétences suivantes:

- (a) adopter et ratifier les statuts après accord de l'Association Cerebral Suisse,
- (b) approuver le rapport d'activités annuel,
- (c) approuver les comptes annuels et le rapport des vérificateurs
- (d) donner décharge au comité,

- (e) fixer le montant des cotisations des membres, sur recours, se prononcer sur l'admission des membres ou leur exclusion pour justes motifs,
- (f) procéder à l'élection des membres du Comité, des vérificateurs aux comptes et ratifier l'élection du/de la Président/e,
- (g) révoquer les organes pour de justes motifs,
- (h) décider de la dissolution éventuelle de l'association,
- (i) statuer sur les objets inscrits à l'ordre du jour et sur toute proposition individuelle.

Art. 9

Conditions d'organisation de l'Assemblée Générale

L'assemblée générale se réunit une fois par an, durant le premier trimestre de l'année.

La convocation à l'assemblée générale et l'ordre du jour doivent être envoyés aux membres quinze jours au moins avant la date fixée.

Les propositions individuelles devront parvenir au Comité au moins dix jours avant l'assemblée générale pour figurer sur l'ordre du jour.

L'assemblée générale peut être convoquée en séance extraordinaire chaque fois que le Comité le juge nécessaire ou à la demande écrite du cinquième au moins des membres.

Art. 10

Conditions de votation à l'Assemblée Générale

Toutes les votations et élections se font en principe à main levée, pour autant que le vote par bulletin secret ne soit pas demandé par la majorité des membres présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées. En cas d'égalité, la voix du/de la Président/e est décisive.

Art. 11

Composition du Comité

Le comité est composé d'au moins cinq membres et comprend:

- a) un président,
- b) un vice-président,
- c) un secrétaire,
- d) un trésorier,

et des membres.

Le comité doit être composé en majorité de membres actifs (parents et personnes handicapées).

Les membres du comité sont élus pour une durée d'une année.

Le comité se constitue lui-même. Il nomme en son sein le/la Président(e), le/la Vice-Président(e), le/la secrétaire du comité, le/la trésorier(ère).

Art. 12

Attributions du comité et du Bureau

Le comité, élu par l'assemblée générale, gère les affaires de l'association et la représente.

Le comité se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'association, mais au moins 10 x par an, et prend ses décisions à la majorité des voix des membres présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées. En cas d'égalité, la voix de/de la Président/e est décisive

Le comité peut constituer des groupes de travail pour des tâches particulières

Les tâches et les compétences du comité sont en particulier les suivantes:

- a) établir le programme de travail,
 - b) établir le budget,
 - c) préparer l'assemblée générale et le rapport annuel,
 - d) exécuter les décisions prises par l'assemblée générale,
 - e) tenir les comptes et gérer la fortune de l'association,
 - f) engager ou licencier le personnel de l'association
- g) Le comité propose la modification nécessaire des statuts

Le comité constitue le Bureau, composé du/de la Président/e et du Vice-président/de la Vice-présidente, ainsi que d'un membre du comité.

Le comité peut modifier la composition de son Bureau en tout temps selon les besoins.

Le comité délègue à son Bureau la gestion des affaires courantes et la coordination de l'ensemble des activités de l'association, dans le cadre des objectifs fixés et des décisions prises par lui.

Art. 13

Signatures officielles

L'association est engagée par la signature collective à deux du Président ou, en cas d'empêchement, de son remplaçant ainsi que d'un membre du Comité.

Art. 14

Vérificateurs aux comptes

L'assemblée générale nomme deux vérificateurs aux comptes.

Ils ont, en tout temps, libre accès à tous les livres et pièces comptables, et doivent faire un rapport écrit et le présenter à l'assemblée générale.

IV. FINANCES

Art.15

Ressources financières et responsabilité

Les ressources de l'association sont constituées par:

1. les cotisations annuelles des membres,
2. les subventions officielles ou privées,
3. les dons, legs et contributions en espèces ou en nature,
4. les produits des collectes, ventes ou recettes diverses.

Les engagements effectués et/ou à effectuer de l'Association sont couverts exclusivement par ses avoirs.

Art. 16

Contribution de l'organisation faitière

Pour chacun de ses membres, l'association reçoit de l'Association Cerebral Suisse une contribution financière déterminée par le "Règlement financier ».

V. DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION

Art.17

Dissolution

La dissolution de l'association ne peut être prononcée qu'en assemblée générale ordinaire et/ou extraordinaire et à la majorité des trois quarts des membres de l'association (sous réserve de l'article 77 du Code Civil Suisse qui traite, notamment, de l'insolvabilité).

Au cas où l'assemblée générale ne réunirait pas ce quorum, une deuxième assemblée sera convoquée par lettre recommandée dans un délai de 20 jours, laquelle statuera définitivement, quel que soit le nombre de membres présents.

En cas de dissolution, toute sa fortune sera remise à l'Association Cerebral Suisse, qui l'administrera à titre fiduciaire pendant 5 ans et la tiendra à la disposition de tout nouveau groupement qui se formerait dans la région avec les mêmes buts et qui s'affilierait à l'Association Cerebral Suisse. Passé le délai, le solde actif sera versé à une association poursuivant des buts analogues.
(cf. art. 10 de l'Association Cerebral Suisse)

VI. ENTREE EN VIGUEUR**Art.18**

Les présents statuts ont été approuvés par le comité central de l'Association Cerebral Suisse et ratifiés par l'assemblée générale de l'association du 26 mars 2003.

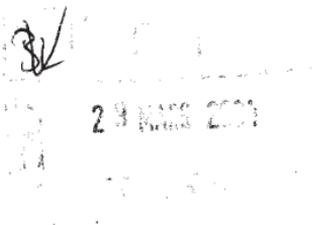
ILS REMPLACENT CEUX ETABLIS PRECEDEMMENT ET ENTRENT EN VIGUEUR IMMEDIATEMENT.

Confignon, le 26 mars 2003

Anciennement : - Association Genevoise en faveur des I.M.C
- Association Suisse en faveur de l'enfant I.M.C - Groupement régional Genève



No 1



Mars 2004

Association  *Cerebral*

Genève

Echo

Rapport d'activités
2003



16, Chemin de Sur-le-Beau
1213 ONEX

BULLETIN D'ADHESION A L'ASSOCIATION CEREBRAL GENEVE

Je désire faire partie de votre association
Comme membre actif (membre parent),
minimum Frs 60.—/an

Je désire faire partie de votre association
comme membre passif (membre ami), minimum Frs 30.—/an

Je désire faire partie de votre association
comme membre frère/sœur, minimum Frs 30.—/an

Je désire soutenir vos activités et fais parvenir à
votre association la somme de
Frs sur votre CCP 12-15100-2

Nom: Prénom:

Adresse:

Tél.: Profession:

Prénom de votre fils/fille: né(e) le :

Institution où se trouve votre fils/fille

.....

Date et signature :

**Membre de l'Association Cerebral Suisse
En étroite collaboration avec la Fondation suisse
en faveur de l'enfant I.M.C**

SOMMAIRE

Rapport d'activités 2003

1. Administration	
<input type="checkbox"/> Généralités	Page 3
<input type="checkbox"/> Secrétariat	Page 4
<input type="checkbox"/> Organisation des activités	Pages 5-7
<input type="checkbox"/> Relations publiques	Page 7
2. Prestations	
<input type="checkbox"/> Week-ends et cours de vacances	Pages 8-11
<input type="checkbox"/> Formation	Pages 11-12
<input type="checkbox"/> Groupes de discussion	Pages 12-14
<input type="checkbox"/> Séances de relaxation	Pages 14
<input type="checkbox"/> Autres manifestations	Pages 15
<input type="checkbox"/> Conseils	Page 16
3. Commissions	Pages 17-27
4. Activités sur le plan national	Page 28
5. Pavillon	Pages 28-30
6. Remerciements	Pages 31-32



RAPPORT D'ACTIVITES pour l'année 2003

ADMINISTRATION

Généralités

Les statistiques concernant les cours de séjours de vacances, de week-ends et les cours semestriels sont les suivants :

PRESTATIONS	REALISE EN 2003	PREVUE PAR LE SOUS-CONTRAT	VARIATIONS EN %
Cours de séjours de vacances	776	807	- 4%
Cours de week-ends	550	400	+ 38%
Cours semestriels (Groupe parents et frères et soeurs)	16 personnes en moyenne	24 personnes en moyenne	- 33%

Le secrétariat

Le secrétariat représente 2 postes de travail à temps complet, à savoir : 200%

Le temps de travail du secrétariat se répartit comme suit :

% en 2003	Description des tâches	% en 2002
53	Gestion de l'association	57
37	Comptabilité (facturation, saisie, clôtures, etc.)	42
30	Organisation des séjours de vacances	34
15	Organisation des week-ends de loisirs	12
19	Préparation et animation des groupes de discussion et des séances de thérapies alternatives	20
11	Rédaction du bulletin «ECHO» Bibliothèque	10
27	Suivi du projet de construction du pavillon	16
6	Conseil et aide aux personnes handicapées et à leurs proches	7
2	Représentations des intérêts et relations publiques	2

Organisation des activités :

En 2003, le comité de l'association a tenu 12 séances ordinaires, tel que prévu dans les statuts.

Une séance d'information a eu lieu le 9 janvier 2003, afin de donner aux parents l'occasion de poser des questions au sujet de l'augmentation des prix des week-ends et des séjours de vacances.

Le bureau s'est réuni 11 fois en 2003.

Lors de ces 12 séances ordinaires, les sujets suivants ont été traités :

Janvier :

- Demande de changement de représentation au Conseil de Fondation Clair Bois. Mme A. Perrier, présidente remplace Mme M. Liegeois.
- Point sur l'organisation de l'assemblée générale 2003
- Dates et lieux des séjours de vacances 2003
- Présentation de la trésorerie au 31 décembre 2002

Février :

- Point sur la construction du nouveau pavillon
- Point sur l'organisation des séjours de vacances 2003
- Présentation de la trésorerie au 31 janvier 2002

Mars :

- Manifestations Année européenne du citoyen handicapé (COACH)
- Travail sur la modification des statuts de l'association (changement de nom)
- Présentation de la trésorerie au 28 février 2002
- Comptes 2002

Avril :

- Point sur l'assemblée générale 2003
- Point sur la Conférence des présidents
- Point sur les manifestations (COACH)
- Point sur l'organisation des séjours de vacances 2003
Engagement des directeurs et codirecteurs
Journées de formation : séjours de vacances
- Présentation de la trésorerie au 31 mars 2002

Mai :

- Point sur les différentes commissions
- Présentation de la trésorerie au 30 avril 2003
- Séjours de vacances - référents
- Charte: Sexualité et Handicap

Juin :

- Présentation de la trésorerie au 31 mai 2003
- Point sur la construction du pavillon

Juillet :

- Présentation de la trésorerie au 30 juin 2003

Août :

- Présentation de la trésorerie au 31 juillet 2003

Septembre :

- Présentation de la trésorerie au 31 août 2003
- Élection du trésorier

Octobre :

- Présentation de la trésorerie au 30 septembre 2003

Novembre :

- Présentation de la trésorerie au 31 octobre 2003
- Tour de table des différentes commissions
- Bilan séjours de vacances 2003

Décembre :

- Présentation de la trésorerie au 30 novembre 2003
- Discussion sur l'admission de nouveaux membres

Relations publiques :

1. Notre journal " ECHO " paraît 4 fois par année. Dans chaque bulletin, les rubriques suivantes sont reprises :

- EDITORIAL, EN DIRECT DU COMITE, EN DIRECT DU SECRETARIAT, DOSSIER, NOUVELLES D'ICI ET D'AILLEURS, RENCONTRE, ADRESSES UTILES, BIBLIOTHEQUE

PRESTATIONS

Pendant l'année 2003, nous avons mis sur pied les prestations suivantes :

1. LOISIRS

Week-ends de loisirs 2002

Travail effectué par le secrétariat :

- Recherche de maisons de vacances
- Recherche du personnel d'encadrement
- Envoi des inscriptions/confirmations
- Recherche des moyens de transport
- Facturation
- Organisation générale
- Formation des moniteurs(trices)
- Décomptes des dépenses

a) Week-ends pour enfants/adolescents :

- Nombre de week-ends : 7 (un par mois de septembre à avril)
- Lieu : Confignon et Onex
- Nombre total de participants accueillis : 56
- Direction:
Nathalie Dupont et Jean-Louis Berger

Thèmes des activités en 2003 : Le sport - A la découverte de la nature et des animaux - Le printemps en fête - Les fêtes de Pâques - La culture - Les animaux - Noël

b) Week-ends pour adolescents/adultes :

- Nombre de week-ends : 7 (un par mois d'octobre à avril)

- Lieu : Confignon et Onex

- Nombre total de participants accueillis : 77

- Direction:

Sarah Crettenand

Thèmes des activités en 2003 : Vie urbaine - A la découverte du monde minéral - Le Printemps - Ouïe - vision et odorat - L'Afrique - Halloween - Fêtes de fin d'Année

c) Week-ends pour adultes (Groupe 1)

- Nombre de week-ends : 7 (un par mois d'octobre à avril)

- Lieu : Confignon et Onex

- Nombre total de participants accueillis : 65

- Direction:

Rachel Pardo et Albert Roten

Thèmes des activités : L'Art - Entre passé et avenir - Les animaux et les plantes au printemps - Le plaisir des sens - La montagne et les hommes - L'évasion - Fêtes de fin d'Année

d) Week-ends pour adultes (Groupe 2)

- Nombre de week-ends : 7 (un par mois d'octobre à avril)
- Lieu : Confignon et Onex
- Nombre total de participants accueillis : 77
- Direction:

Delphine Roh et Jérôme Suchet

Thèmes des activités en 2003 :

L'évolution des divertissements - Sports et Loisirs -
Découvertes des cultures - Le monde animal - La mode -
Voyage au cœur de l'Extrême-Orient - Les plaisirs de l'hiver

Cours de vacances d'été 2003

Nombre de cours de vacances : 4

1. Onex (Enfants/adolescents) du 6 au 22 juillet 2003 -

11 participants

Direction: Sonia Machado et Esther Ayllon

2. Torgon (Adultes 1) du 5 au 24 juillet 2003 - 10 participants

Direction: Sylvie Genevrier - Amancay Torres Rowbotham

3. Torgon (Adolescents/adultes) du 2 au 21 août 2003 -

12 participants

Direction: Guillaume Leducq - Céline Juillet

4. Charmey (Adultes 2) du 2 au 21 août 2003 -

12 participants

Direction: Marc Mauron et Delphine Roh

Formation des moniteurs/trices des cours d'été :

Le secrétariat a organisé :

- 4 week-ends de formation et d'information pour les équipes d'encadrement.

Ces week-ends ont permis aux équipes d'encadrement de :

- mieux se connaître
- de prendre connaissance de leur cahier des charges réciproque
- de comprendre ce que nous attendons d'eux pendant le cours
- de prendre connaissance des dossiers des participants
- de rencontrer les participants dans leurs familles

Nous remercions vivement les responsables pour toute l'énergie dont ils ont fait preuve pour accompagner les participants dans le cadre des séjours de vacances 2004, ainsi que lors des week-ends.

Les cours suivants ont été offerts aux moniteurs/trices :

- Cours sur l'épilepsie donné par une infirmière diplômée
- Cours "Comment soulever une personne handicapée physique sans se faire mal au dos ? "

Un large échange a eu lieu sur :

- L'infirmité motrice cérébrale
- La valorisation d'une personne handicapée
- Le bien-être de la personne handicapée
- Le comportement difficile, comment le gérer ?

D'autre part, quatre rencontres réunissant les parents et l'équipe d'encadrement de chaque séjour de vacances se sont déroulées durant lesquelles des échanges sur la tendresse et la vie affective des personnes handicapées ont eu lieu.

Tous ces cours ont fait partie intégrante de l'engagement du personnel.

2. GROUPES DE DISCUSSION - soirées à thèmes

Groupe de discussion " Parents "

Les parents se sont réunis 10 fois en 2003 et ont abordé les thèmes suivants :

28 janvier 2003 - Thème : La souffrance - 16 personnes

25 février 2003 - Thème : Le ras le bol - 16 personnes

25 mars 2003 - Thème : Le couple - 19 personnes

- 29 avril 2003 - Thème : La valorisation - 12 personnes
- 27 mai 2003 - Thème : Notre sensibilité a-t-elle changé avec l'arrivée de notre enfant - 12 personnes
- 24 juin 2003 - Thème : Comment sentir que nous avons besoin d'une aide extérieure à la famille ? Les vacances d'été, comment faire face ? - 13 personnes
- 23 septembre 2003 - Thème : Les vacances - 13 personnes
- 21 octobre 2003 - Thème : Le Jeu avec notre enfant handicapé - 12 personnes
- 18 novembre 03 - Thème : Mon enfant grandit - La sexualité - 14 personnes
- 16 décembre 03 - Thème : Le partenariat - 12 personnes

□ Groupe de discussion " Jeunes "

Les jeunes se sont réunis 10 fois en 2003 et ont abordé les thèmes suivants :

- 24 janvier 2003 - Thème : Relation parents – enfants - 16 personnes
- 21 février 2003 - Thème : Film vidéo sur le Bénin - 17 personnes

21 mars 2003 - Thème : Autonomie - Indépendance -

15 personnes

25 avril 2003 - Thème : L'Epilepsie - 12 personnes

23 mai 2003 - Thème : Comment séduire : - 13 personnes

27 juin 2003 : - Thème : Tournage d'un film vidéo -

14 personnes

19 septembre 03 : - Thème : vacances 2003 - 13 personnes

24 octobre 2003 : - Thème : La maladie d'Alzheimer -

13 personnes

21 novembre 2003 : - Thème : Vivre en appartement -

15 personnes

12 décembre 2003 : - Thème : Futurs artistes - 13 personnes

□ Groupe "Frères et Sœurs"

Une recherche active a été entreprise en 2003 afin de reconstituer le groupe frères et sœurs.

□ Séances de massages - (SHIATSU) REFLEXOLOGIE, etc).

9 séances de relaxation (d'octobre à juin) ont été organisées pour une quinzaine de personnes handicapées.

Ces séances de relaxation ont été données par des masseurs et masseuses diplômé(e)s et sont financièrement soutenues par la FONDATION SUISSE EN FAVEUR DE L'ENFANT IMC.

Nous exprimons toute notre gratitude aux personnes qui ont permis de réaliser ces séances de massages ainsi qu'à la Fondation Suisse en faveur de l'enfant IMC.

3. AUTRES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR L'ASSOCIATION :

□ UN APERITIF a eu lieu le 29 août 2003 réunissant 74 personnes handicapées et valides.

□ LE GOÛTER DE NOËL, organisé pour les enfants le 03 décembre 2003, a réuni 28 personnes (parents, enfants handicapés et frères et sœurs).

□ DEUX SOIREES DANSANTES

- 34 personnes handicapées et 26 accompagnants ont participé à la soirée " Crêpes " à Perly du 28 février 2003

- Le Dîner-dansant au FORUM park hotel du 22 nov. 2003 a réuni 60 personnes handicapées et accompagnants

□ LA SOIREE DES PARENTS, membres fondateurs, du 26 novembre 2003 a réuni 26 personnes.

4. CONSEILS :

Une grande partie des activités du secrétariat se situe au niveau des conseils aux personnes handicapées et aux proches.

Il s'agissait, comme pour chaque exercice, de conseils concernant :

- Recherche d'une institution
- Information sur la tutelle
- Information sur la prolongation du droit parental
- Conseils concernant la déclaration d'impôts pour la personne handicapée
- Organismes pouvant offrir des dépannages
- Recherche d'un moniteur/d'une monitrice bénévole pour soulager une maman malade
- Soutien moral lors d'un problème familial ou institutionnel
- Documentation de moyens auxiliaires
- Conseils pour trouver un médecin, un dentiste avec accessibilité aux personnes en fauteuil roulant
- Visite d'une institution avec les parents, etc.

5. COMMISSIONS externes :

□ Rapport de la commission consultative de l'intégration scolaire des personnes handicapées - Anne PERRIER

La Commission consultative de l'intégration scolaire s'est réunie 5 fois en 2003 : les 20 janvier, 17 mars, 12 mai, 22 septembre, 10 novembre.

Placée sous le signe de l'année européenne du citoyen handicapé, la Commission a, tout au long de l'année, essayé de relayer les différentes initiatives. Chacune selon son mode, du travail de maturité d'une collégienne à la sensibilisation plus générale dans les classes sans oublier les portes ouvertes et l'invitation à participer aux différents événements organisés.

L'échec de la classe intégrée au C.O. a beaucoup marqué la commission, mais ce projet reste cependant une préoccupation de la Commission ainsi que des professionnels concernés et bien sûr des associations de parents.

Facteur d'intégration également, le souci des activités parascolaires est évoqué : une réunion aura eu lieu avec Insieme, Cerebral et le GIAP (groupement intercommunal du parascolaire) pour évoquer le parascolaire.

Monsieur Ch. Beer, président du département, est accueilli par

la Commission. Il affirmera combien l'intégration scolaire est une préoccupation qu'il va suivre durant son mandat.

L'importance de l'information en général et de l'accès aux informations utiles, en particulier pour les personnes du terrain, est souvent reprise dans les discussions. Il semble important d'envisager un moyen de rendre l'intégration scolaire des enfants handicapés plus visible et le recours aux informations plus facile pour les parents en particulier. Un groupe de travail est constitué pour réfléchir à une brochure tout-public sur l'intégration scolaire.

Un état des lieux des intégrations au post-obligatoire est fait avec beaucoup de réalisme mais aussi d'enthousiasme. La variété des solutions imaginées pour mener à bien telle ou telle intégration, montre combien celle-ci demande beaucoup de volonté de part et d'autre, mais aussi et surtout combien elle est bénéfique pour tous. La question des aides spécifiques et de leur coût reste toujours d'actualité. La mission du service public n'est-elle pas de s'interroger sur " quelle place apporter à l'enfant différent? " A suivre...

M. R.Vuataz prend congé de la Commission après l'avoir présidée pendant 8 ans, il émet trois vœux : que la commission ne défaille pas devant les points névralgiques qui ont été

évoqués et répertoriés, que les membres de la commission redéfinissent les priorités pour avancer, que la commission poursuive son travail en acceptant de se faire bousculer dans ses conforts mais en stimulant son esprit d'invention.

A ce stade de mon rapport, remettant pour l'année prochaine mon mandat à M.B. Exquis, en tant que représentante de l'Association Cerebral Genève, je voudrais remercier M. R. Vuataz de l'écoute toute particulière que j'ai ressentie de sa part lorsque nous avons pris la parole pour défendre le principe d'intégration. Cette voix différente au milieu des professionnels, celle d'un parent, était entendue et reconnue de manière très particulière.

□ Rapport de la sous-commission pour la déficience mentale, enfants et adultes - Anne PERRIER, présidente

Cette sous-commission s'est réunie 4 fois en 2003, les 12 février, 20 mars, 21 mai, 17 septembre.

La sous-commission s'est trouvée devant une question importante qui reviendra plusieurs fois au cours de l'année, celle de la prise en charge des enfants de 0-4 ans. La nouvelle décision de l'OFAS de non prise en charge par l'AI des frais de

scolarité spéciale de ces petits enfants est vraiment problématique non seulement pour les parents mais aussi pour les institutions. Elle est d'autant plus injuste que le bienfait de cette prise en charge précoce et l'impact sur le pronostic futur sont reconnus de tous.

Le travail effectué par le Service éducatif itinérant est irremplaçable. Ce travail se fait au domicile de la famille et dans la crèche de quartier ou le jardin d'enfant " ordinaire " que l'enfant fréquente. Une augmentation des postes du SEI est demandée afin de faire face aux demandes.

Mais qu'en est-il des besoins du petit enfant qui exige une prise en charge spécifique à un autre rythme ? Tous les partenaires reconnaissent les bienfaits de l'intégration au sein d'un groupe d'enfants, le besoin des parents de pouvoir être confiants que leur enfant est pris en compte avec ses limites de capacité, mais aussi son potentiel. Il est parfois difficile de faire un diagnostic et il faudrait alors laisser toutes les portes ouvertes. Le jardin d'Enfants Ensemble ouvre de nouvelles plages de temps pour la prise en charge des petits enfants handicapés.

L'élaboration d'une nouvelle grille d'évaluation du besoin d'encadrement de la personne handicapée est présentée.

□ LA SOUS-COMMISSION ADULTES - A. PERRIER,
présidente

Cette sous-commission s'est réunie 4 fois en 2003, les 26 février, 2 avril, 4 juin, 1er octobre.

Toujours et encore, le manque flagrant de places d'hébergement et en moindre mesure de places en atelier, est la préoccupation majeure de la sous-commission. Ce souci est présenté à chaque réunion. Les projets qui ne peuvent aboutir pour diverses raisons, rendent les prévisions alarmistes. Les personnes hospitalisées dont la sortie est différée, les retours des personnes qui sont hébergées hors Canton, le nombre de personnes qui prennent de l'âge en bonne santé, sont autant de motifs qui accentuent le manque de places.

La situation immobilière de Genève est en cause. L'impossibilité pour les fondations de mobiliser des fonds rapidement est également responsable de cet état de fait. Le département est conscient de ces difficultés et cherche à mettre en place des stratégies pour stimuler l'ouverture de nouvelles places.

La problématique du vieillissement de la personne handicapée demande aussi une réflexion de la part des institutions.

□ Rapport de la commission de la déficience mentale -
A. PERRIER, présidente

Cette commission s'est réunie 3 fois, les 5 mars, 30 avril, 22 octobre.

L'examen du projet de loi relatif aux établissements d'accueil pour les personnes handicapées devenu " Loi sur l'intégration des personnes handicapées " est passé en revue pendant une séance. Il est reconnu que le projet est globalement satisfaisant, mais la commission émet quelques remarques et propositions, notamment quant à la précision des termes définissant les limites de capacités de la personne handicapée (art.2). Mais la commission propose surtout d'ajouter le terme de " formation " dans la liste des activités proposées (art.13 lettre g). Cet ajout significatif sera accepté. En cette année européenne du citoyen handicapé, la satisfaction de voir la loi sur l'intégration votée à l'unanimité a certainement soutenu les différents partenaires de la commission. Cependant beaucoup d'interrogations demeurent et le but d'avoir à disposition le " bon " lieu d'hébergement pour chaque personne handicapée n'est toujours pas atteint. Il faut donc parler de listes d'attente et de listes de priorité.

La difficulté est de définir les listes d'attente non d'après des chiffres seulement (quantitatif), mais également de définir la notion de ce que représente la bonne place pour la bonne personne (qualitatif). Il faudra également que la notion d'urgence et de priorité soit l'objet d'une réflexion soutenue de la part de la commission.

Une lettre est adressée par la commission au président du DASS, afin de l'alerter sur le manque de places.

La problématique des personnes ayant de grandes difficultés de comportement, leur prise en charge lors d'une période de crise de manière acceptable (qualité de prise en charge) mise en avant, (adolescents et adultes). Qu'en est-il des places institutionnelles pour ces personnes qui " attendent " un lieu de prise en charge adéquat après hospitalisation?

La question du jardin d'enfants au sein de l'hôpital des enfants est toujours en suspens. Il semble que rien n'a été prévu dans les nouveaux bâtiments. La Commission appuie la demande de cette structure destinée aux petits enfants qui sont hospitalisés pour de longues durées. A suivre...

La suite de cette commission ne semble pas remise en question. Il y aura certainement la nomination d'une commission pour l'intégration suite à l'adoption de la nouvelle loi.

□ Rapport Conseil de Fondation Clair Bois - Anne Perrier, présidente. Participation à trois séances en 2003, les 24 Mars, 10 juin, 3 novembre.

Les questions de l'extension de Clair Bois Chambésy et la réorganisation des espaces à Pinchat sont à " l'ordre du jour " des séances. Une véranda est prévue à Lancy et l'avancement des travaux est commenté avec enthousiasme et les bienfaits pour les enfants et les résidents sont bien entendu un soulagement. Le manque de nouvelles places étant un souci majeur à Genève, les prémisses de nouveaux projets de foyers pour adultes sont présentés par la commission travaux, qui y travaille activement. Le premier réalisé sera certainement celui des Minoteries.

Le projet d'un Conseil d'éthique, commun à Aigues-Vertes, Foyer Handicap et Clair Bois est présenté. Il serait ouvert à d'autres fondations ou associations privées œuvrant dans le domaine du handicap. Ce conseil d'éthique pourrait être saisi de toute question relative aux valeurs communes, pour autant que la question ne relève pas de la compétence de la direction de chaque organisme. Il ne s'agit pas d'une commission de recours mais bien d'une instance ayant pour but de fournir des recommandations, de donner des conseils ainsi que de sensibiliser aux valeurs éthiques.

L'engagement de Clair Bois à Coach pour l'année européenne du citoyen handicapé est plusieurs fois évoqué et son engagement certain. La soirée Knie fut aussi une grande réussite qui a réjoui petits et grands. Les résidents de Clair Bois qui ont assisté à la représentation étaient heureux et quelques jours plus tard, certains sont passés de l'autre côté de la scène puisqu'ils nous ont réjouis à la foire de Genève où, encore une fois, ils nous ont présenté leur défilé de mode.

□ CAVI - commission d'accompagnement à la vie indépendante - G. Stähli

Au vue des nombreuses demandes d'admission de personnes souhaitant quitter leur famille ou leur institution, un deuxième appartement tremplin a été ouvert au 13, rue de la Ferme au centre ville de Genève. Cet appartement a été inauguré le 13 juin 2003.

Les personnes ayant fait un stage en appartement tremplin ont des difficultés à trouver un appartement sur le canton de Genève. Dans le but de faciliter leurs démarches, des contacts ont été noués avec le Groupement de Régies Privées Genevoises (GRPG) qui a aidé à élaborer une formule d'inscription spéciale destinée à faciliter la recherche d'appartement auprès des régies et s'est engagé à trouver au moins 6 appartements par année.

Au niveau de la communication des activités de la commission, la Chambre Genevoise Immobilière et la Tribune de Genève ont consacré un article sur la CAVI.

Dans le cadre de l'année européenne du handicap, plusieurs institutions ont présentés les prestations de la CAVI.

La Commission d'Orientation Technique et les services d'accompagnement ont obtenus des résultats très encourageants dans l'accompagnement à une vie indépendante. En effet, ils ont permis à 3 personnes de quitter leur institution, 4 de quitter leur famille et 5 personnes de rester dans leur propre appartement grâce aux soutiens.

□ H.A.U (Handicap - Architecture - Urbanisme) - Jean-Vincent TACHE

L'association précitée a tenu 5 séances de comité en 2003, les 6 février, 13 mars, 29 avril, 23 septembre et 4 novembre.

Les activités étaient principalement axées sur l'achèvement des travaux en cours ou la continuité de ceux-ci, à savoir :

- revoir et refaire les statuts de l'association, afin de pouvoir les présenter lors de l'Assemblée générale de 2003. Ces statuts ont été adoptés.

- Rééditer la plaquette de présentation et

- Continuer la création du site internet, tout en maintenant les contacts avec les diverses autorités communales et cantonales

□ AFCAH - Association pour la Formation Continue des Adultes Handicapés - Genève - R. Muller

Le Cefca a organisé une séance d'information le 8 sept. 2003 à l'intention des personnes handicapées intéressées par les divers cours. Cette séance a permis de répondre à toutes les questions et de présenter quelques nouveautés du programme 2003/2004, suivi d'une projection de diapositives relatives aux cours de l'année 2002/2003 et d'un apéritif.

2. ACTIVITES SUR LE PLAN NATIONAL - ASSOCIATION CEREBRAL SUISSE

□ Conférence des présidents du 5 avril 2003 à Sion

Mme Anne Perrier, présidente et M. Gilles Stähli ont assisté à cette conférence annuelle.

Lors de cette conférence, il a été notamment question de la preuve du besoin et du contrat de prestations pour les années 2004-2006. Quelques groupements régionaux ont, pour la

première fois, souhaité conclure un sous-contrat de prestations, d'autres offrir de nouvelles prestations ou élargir ce qui existe déjà. Plusieurs questions restaient donc encore ouvertes.

❑ 47ème Assemblée des délégués 2003

Mme Anne Perrier, présidente, a participé à l'Assemblée ordinaire des Délégués qui a eu lieu le 25 octobre 2003 à Maienfeld. Les points les plus importants de l'ordre du jour de cette assemblée des délégués étaient :

“ Contributions de l'OFAS pour les années 2004-2006 “

“ Programme annuel 2004 et budget 2004 “

NOUVEAU BÂTIMENT

Les travaux du nouveau pavillon situé au 16, Ch. sur le Beau, 1213 Onex, sur le terrain mis à notre disposition par l'Etat de Genève, se sont terminés le 28 février 2003. Le déménagement a eu lieu le 7 mars 2003.

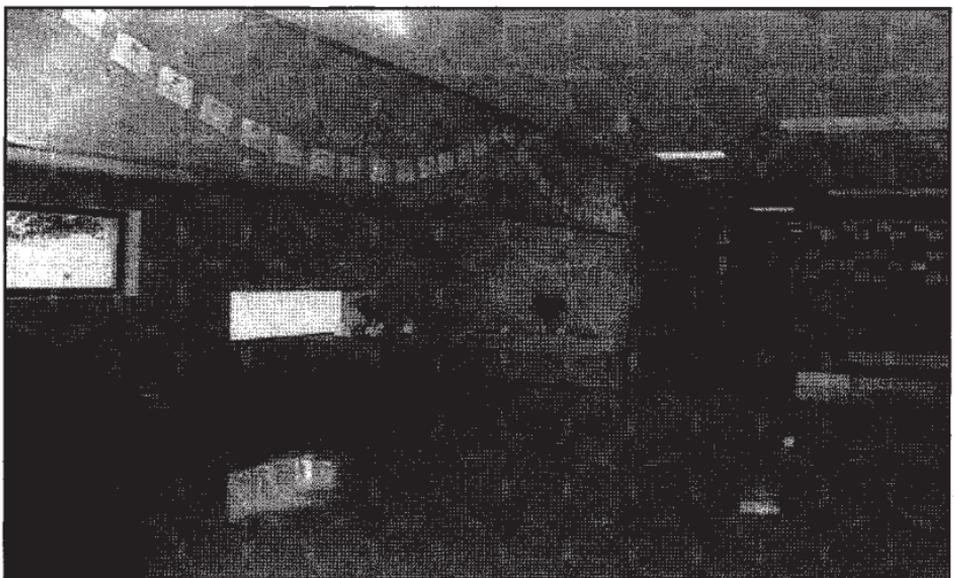
L'inauguration a eu lieu le 16 septembre 2003 en présence de M. les Conseiller d'Etat P.-F. UNGER du Département de l'Action Social et de la Santé, de M. le Conseiller d'Etat Ch. Beer du Département de l'Instruction publique et le conseil administratif de la Ville d'Onex au complet.

120 personnes au total étaient inscrites pour participer à cette manifestation.



Inauguration du nouveau pavillon le 16 septembre 2003





REMERCIEMENTS

aux donateurs pour le bâtiment :

- ❑ A L'ETAT DE GENEVE
- ❑ A LA FONDATION WILSDORF
- ❑ LA FONDATION PAUL LOUIS WEILLER
- ❑ SOCIETE DE GYMNASIQUE DE SORAL
- ❑ COURSE DU VIGNOBLE
- ❑ FONDATION CHARLES CURTET
- ❑ FONDATION STANLEY THOMAS JOHNSON
- ❑ A TOUS LES DONATEURS PRIVES

Pour notre action sur le terrain auprès des personnes infirmes moteurs cérébraux :

- ❑ à toutes les personnes donatrices membres ou non membres de notre association.
- ❑ à l'O.F.A.S. pour les subventions quant aux week-ends de cours, aux cours d'été et au secrétariat.
- ❑ à l'ETAT DE GENEVE.
- ❑ à l'ASSOCIATION CEREBRAL SUISSE pour sa collaboration, son soutien et sa participation financière au groupe de parents, ainsi qu'au groupe des jeunes.
- ❑ à la FONDATION SUISSE EN FAVEUR DE L'ENFANT I.M.C.

et son administrateur, Monsieur Gérald GROSSGLAUSER pour les cours d'été et les thérapies alternatives.

□ à la Fondation KERN.

□ à la Fondation GUYOT, qui assume une partie du déficit de nos cours d'été.

□ à la Fondation PASSIFLORE pour la soirée dansante.

□ FONDATION PRIVEE EDMOND DE ROTSCCHILD S.A.

□ LES CUISINES SCOLAIRES DE PLEINPALAIS

□ à Messieurs les conseillers administratifs des communes de d'Onex, Dardagny, Meinier et Thônex, Perly-Certoux, Bardonnex, pour leur contribution financière.

□ à la banque PICTET & Cie.

□ Mme LOWE

□ à tous les fidèles donateurs anonymes qui, par leur générosité ont donné des joies extraordinaires aux jeunes de l'association.

MERCI à toutes celles et à tous ceux, autorités, parents, amis, trop nombreux pour les citer tous, sans qui notre association ne pourrait agir efficacement.

QU'EST-CE DES TROUBLES CEREBRAUX ?

Le mot cérébral vient du latin "cerebrum" qui
veut dire "cerveau"

Lorsque dans la phase de la croissance, c'est-à-dire durant la grossesse, au moment de la naissance ou lors des premières années, le cerveau subit une lésion, elle peut entraîner des troubles moteurs cérébraux.

Comme symptômes secondaires, des troubles de l'ouïe, de la vue ou de la perception peuvent apparaître, de même que des crises d'épilepsie. Les cellules du cerveau ne se renouvellent pas; c'est pourquoi il est primordial de déceler ces symptômes le plus tôt possible afin d'engager une thérapie appropriée.

Le but du traitement est de stimuler les autres cellules saines du cerveau pour qu'elles assument les fonctions de celles qui sont hors d'état de fonctionner. Plutôt on applique le traitement, meilleurs sont les résultats.

(texte tiré des fiches sociales CORAS, éd. 1990)

Comité de rédaction: J. Berthoud, R. Muller

Mise en page: R. Muller

Association Cerebral Genève

COMITE

Anne Perrier	Présidente	tél. 022 348 29 12
Salomon Caspi	Vice-président	tél. 022 776 03 26
Pascal Rivollet	Trésorier	tél. 079 688 94 70
Brigitte Grobety	Membre	tél. 022 785 60 85
Cl. Shalabi	Membre	tél. 022 743 04 87
Bo Angerth	Membre	tél. 022 782 37 23
Philippe Neury	Membre	tél. 022/741 09 64
Jean-V.Tache	Membre	tél. 022/348 51 21

Me Olivier Vodoz Membre d'honneur
 Humbert Pirotta Membre d'honneur

SECRETARIAT

Rosy Muller, Lucienne Stadelmann et Gilles Stähli

Association Cerebral Genève

Bureau : tél. 022 757 49 66 - Fax 022 757 49 06

e-mail : info.ge@association-cerebral.ch

Impression: Micro-Edition Foyer Handicap
 Atelier des Voirets, 1212 Grand-Lancy
 tél.: 022 884 74 00 - voirets.edition@foyer-handicap.ch

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 (n°) - Dépe nouvelle d'investissement

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTERÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi accordant une subvention annuelle de fonctionnement de 80 000 F de 2004 à 2007 à l'Association Cerebral Genève

Projet présenté par le Département de l'action sociale et de la santé

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
Investissement brut	0	0	0	0	0	0	0	0
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissements	0	0	0	0	0	0	0	0
3.375%								

Signature du responsable financier :

Date : 25.04



Dominikus RITTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi accordant une subvention annuelle de fonctionnement de 80 000 F de 2004 à 2007 à l'association Cerebral Genève

Projet présenté par le Département de l'action sociale et de la santé

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Resulter encluse
TOTAL des charges de fonctionnement induites	80'000	80'000	80'000	80'000	0	0	0	0
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (mobilité, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32 + 33] Intérêts (report tableau) Amortissements (report tableau)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres charges Perte comptable [300] Provision [305] (proviser la nature) Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, emplacements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTE NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	80'000	80'000	80'000	80'000	0	0	0	0
Remarques:								

Signature du responsable financier:

Date: 2.5.04

Dominique RITTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER